

SÉCHERESSE
DEPUIS LE 02 JUILLET 2025



Entreprises, agriculteurs **Usages économiques**

Ne pas irriguer les champs par aspersion de 18h à 19h (sauf cultures dérogables*).
L'irrigation au goutte à goutte et par micro-aspersion est autorisée.

*maroichage, arboriculture, horticulture, pépinières, maïs et soja semenciers.



Ne pas arroser les terrains de golf de 18h à 19h.



Ne pas laver sa voiture chez soi.
Réduire le lavage de sa voiture en station, uniquement sur les dispositifs économes autorisés.

Ma commune
est en :



*Tous concernés : protégeons nos
ressources en eau en agissant !*



Particuliers, collectivités **Usages non-économiques**



Ne pas arroser :

- Jour et nuit les pelouses, les espaces verts ;
- De 18h à 19h les potagers, les massifs fleuris (pleine terre et jardinières).



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sans remise à niveau (dans la limite de 10% du volume total) et premier remplissage après travaux.



Ne pas arroser les terrains de sport de 18h à 19h.



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privée, publique).



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes-rendus de la veille de sécheresse, sur <https://jura.pvva.fr> ou sur le site <https://www.pvva.fr/>